



PRÉFET DE L'OISE

DDT  
bureau de l'environnement  
Mireille Aurégan

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 10 novembre 2011 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M<sup>me</sup> Patricia Willaert, secrétaire général de la préfecture, accompagnée de M<sup>me</sup> Anne-Charlotte Brel, responsable du service eau, environnement et forêt de la direction départementale des territoires et M<sup>mes</sup> Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

#### **Assistaient à la réunion**

##### Membres permanents

- M<sup>me</sup> Carine Rudelle et M. Thibaut Richard, direction départementale des territoires,
- M. Stéphane Choquet, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de M<sup>me</sup> Caroline Regnaut, M<sup>me</sup> Marion Genadot, M. Bruno Varnière, M. Didier Herbertte et M. Gael Celestine,
- M<sup>me</sup> Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations,
- M<sup>me</sup> Séverine Jolibois, service interministériel de défense et de protection civile,
- M<sup>me</sup> Paulette Rosius, ROSO,
- M. Rémy Beaulieu, Ineris,
- M<sup>me</sup> Muriel Pérez, agence régionale de la santé, accompagnée de M. Jean-Marie Duval,
- M. André Eloy, FDPPMA 60,
- M. Benoit Grégoire, chambre d'agriculture,
- M. Michel Pillon, UDAF
- M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat
- M. Roger Menn, vice-président du Conseil Général de l'Oise,

##### Membres consultatifs et invités

- M. Grégory Grégoire, service départemental d'incendie et de secours
- M<sup>me</sup> Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE – Dossier n°1**

**OBJET :**

APC classant au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques et régissant les conditions de gestion, d'exploitation et d'entretien du barrage de navigation de Creil et de ses ouvrages annexes sur la rivière Oise

**RAPPORTEUR :** M. Hulot, DRIEE

**PERSONNES ENTENDUES :** aucune

**OBSERVATIONS :** aucune

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
DDT - Dossier n°1**

**OBJET** : MAIRIE DE BARON

AP autorisant la création de deux prises d'eau dans la Nonette pour la défense incendie

**RAPPORTEUR** : M. Richard

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

**AVIS DU CODERST**

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN  
Dossier DREAL**

**OBJET :**

Projet de création de la zone de développement éolien du plateau picard sur les communes d'ANSAUVILLERS, GANNES, QUINQUEMPOIX et SAINT JUST EN CHAUSSEE

**RAPPORTEUR :** M. Varlet

**PERSONNES ENTENDUES :** aucune

**OBSERVATIONS :** aucune

**AVIS DU CODERST**

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°1**

**OBJET** : EARL DU MOULIN à VARESNES  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Haudebourt

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

**OBSERVATIONS** :

M. Gérard indique que le projet représente une amélioration pour le village.

M<sup>me</sup> Rosius demande si le document d'urbanisme est un POS ou un PLU et si la zone UA était précisée.

M. Gérard précise qu'il s'agit d'un POS modifié il y a 6 ans, et que la zone UA était alors déjà décidée.

M<sup>me</sup> Haudebourt indique que le projet n'impacte pas la zone UA.

M<sup>me</sup> Rosius, précise qu'elle a été sollicitée par un des propriétaires et indique que la zone UA appartient à plusieurs propriétaires. Elle demande ce qui peut se passer en cas de construction d'un lotissement.

M. Gérard précise qu'il n'y a pas de possibilité de lotissement car le PPRI ne le permet pas.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

Deux abstentions, favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°2**

**OBJET** : Société SPA à BEAUVAIS  
AP d'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Haudebourt

**PERSONNES ENTENDUES** : M<sup>me</sup> Burzynski et M. Dupont, direction de l'architecture de la ville de Beauvais.

**OBSERVATIONS** :

M<sup>me</sup> Burzynski fait part qu'il n'y a pas de fosse toutes eaux sur le site, mais que le site est relié à la station de traitement des eaux de Beauvais.

M<sup>me</sup> Haudebourt explique que c'est une prescription générale à respecter en cas de nécessité d'une fosse sur le site

M<sup>me</sup> Burzynski précise que les sondages archéologiques ont été réalisés du 4 au 15 avril 2011.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°1**

**OBJET** : Société RIETER AUTOMOTIVE FRANCE à LA CHAPELLE AUX POTS  
AP instaurant des servitudes d'utilité publique

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Regnaut

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Deschamps, responsable HSE du site

**OBSERVATIONS** : aucune

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°2**

**OBJET** : Société SNCF-EIV-MOULIN NEUF à CHAMBLY

AP encadrant les conditions de fonctionnement d'une installation de traitement de terres polluées sur son site

**RAPPORTEUR** : M. Herbette

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Penez conseiller environnement

M. Besse conseiller municipal chargé de l'environnement

**OBSERVATIONS** :

M. Herbette précise que le monoxyde de carbone sera rajouté dans le projet d'arrêté.

M. Besse précise qu'il sera très vigilant.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

Favorable à l'unanimité



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°3**

**OBJET** : Société CAP SEINE à DOMELIERS

AP d'autorisation d'exploiter des installations de stockage de céréales, d'oléagineux et d'engrais liquides et solides

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Genadot

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Pupin, maire

**OBSERVATIONS** :

M. Pupin précise qu'il est favorable au projet, cependant il tient à signaler que sur le nouveau permis de construire il apparaît que rien n'est prévu pour le stationnement des camions. Or le matin avant l'ouverture du site à 8h30, il peut y avoir une dizaine de camions en attente de l'ouverture, ce qui gêne les automobilistes avec un risque d'accident..

Il signale que la société n'avait pas respecté sur l'ancien site la prescription de plantation d'arbres et s'inquiète pour le respect des prescriptions de ce site. Il souhaite que l'ancien site ne soit pas laissé à l'abandon au milieu du village.

M. Choquet explique qu'il ne peut être pris de prescription à l'extérieur du site pour faire rentrer les camions avant l'ouverture du site. Cependant il sera demandé à l'exploitant de mettre en place une organisation sur le site pour éviter le stationnement gênant des camions à l'extérieur.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°4**

**OBJET** : Société PRD à AMBLAINVILLE  
APC modifiant les conditions d'exploitation des installations

**RAPPORTEUR** : M. Célestine

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Boutoille, directeur des opérations

**OBSERVATIONS** : aucune

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 novembre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°5**

**OBJET** : Société GURDEBEKE à MOULIN SOUS TOUVENT  
AP d'autorisation d'exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux

**RAPPORTEUR** : M. Varnière

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Gurdebeke,  
Maître Deharbe, avocat  
M. François, adjoint au maire

**OBSERVATIONS** : aucune

- Sortie -

M<sup>me</sup> le secrétaire général rappelle que ce projet d'autorisation fait suite au jugement du tribunal administratif d'Amiens qui a annulé le 1<sup>er</sup> octobre 2011, l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2009 refusant à la société Gurdebeke d'exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux. Le tribunal a enjoint au préfet de réexaminer la demande de la société Gurdebeke qui s'est engagée au respect du devoir de mémoire. Le projet d'arrêté permet d'encadrer les conditions d'exploitation du site.

M<sup>me</sup> Rosius dit comprendre la situation, cependant elle rappelle que dans le passé la gestion de l'ancien site n'avait pas bonne réputation et qu'il convient de s'assurer que toutes les vérifications et contrôles seront faits lors de la réalisation des travaux.

M. Varnière explique que sur le site d'Hardivilliers en cours de réalisation, les contrôles sont réalisés au fur et à mesure de la réalisation des travaux afin de s'assurer de la conformité de l'installation par rapport aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

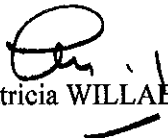
M<sup>me</sup> le secrétaire général assure que la DREAL sera particulièrement vigilante.

**AVIS DU CODERST**

Deux abstentions, avis favorable à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> le secrétaire général lève la séance.  
La réunion suivante du conseil aura lieu, le 8 décembre 2011 à 14h30.

La Présidente,



Patricia WILLAERT